

# EPT ParisEstMarne&Bois

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Enquête publique sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Le président de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois a prescrit par arrêté n°2022-A-1158 en date du 15 décembre 2022 l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°3 du PLU de Champigny-sur-Marne.

Celle-ci se tiendra du **lundi 23 janvier 2023 à 8h30 au jeudi 23 février 2023 à 17h00**.

Le projet de modification n°3 porte sur les points suivants :

- Mettre en cohérence le plan de zonage avec les nouveaux sites d'implantation d'équipements municipaux (médiathèque du centre-ville et centre municipal de santé) ;
- Préciser un axe de développement et préservation du commerce de détail et de la restauration ;
- Créer de nouveaux emplacements réservés pour voirie ;
- Ajuster certains points du règlement pour une meilleure compréhension du document.

Le Tribunal administratif de Melun a désigné, en qualité de commissaire-enquêteur, Monsieur Manuel GUILLAMO, Général en retraite.

Le dossier est consultable par voie dématérialisée sur le site internet de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois et à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/modif3-plu-champignysurmarne>.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, seront déposés à l'Hôtel de ville de Champigny-sur-Marne, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 8h30 à 12h00. Il sera également possible de consulter le dossier depuis un poste informatique.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur le registre d'enquête (papier) ;
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :  
Enquête publique sur le projet de modification n°3 du PLU de Champigny-sur-Marne,  
Mairie de Champigny-sur-Marne (Hôtel de ville)  
14 rue Louis Talamoni  
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante :  
[modif3-plu-champignysurmarne@registredemat.fr](mailto:modif3-plu-champignysurmarne@registredemat.fr) ;
- soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante :  
<https://www.registredemat.fr/modif3-plu-champignysurmarne>.

**Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à l'Hôtel de Ville de Champigny-sur-Marne (14 rue Louis Talamoni) pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales les :**

- **Lundi 23 janvier 2023 de 8h30 à 11h30 ;**
- **Samedi 18 février 2023 de 8h30 à 11h30 ;**
- **Jeudi 23 février 2023 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête).**

Compte tenu du contexte sanitaire dans lequel l'enquête publique est organisée, le public devra veiller au respect du protocole sanitaire mis en place par la commune de Champigny-sur-Marne.

Le PLU de Champigny-sur-Marne a été dispensé par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de la réalisation d'une évaluation environnementale.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée à la direction urbanisme du territoire Paris Est Marne & Bois, en mairie et sur le site internet de la commune pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, l'EPT pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des amendements au projet de modification du PLU. Le conseil de territoire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU modifié.

Le Président de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois